



Question écrite TB#36 intitulée
« Schengi – Statistiques et informations »
introduite par le conseiller indépendant Tom Bellion

Réponses du Collège des bourgmestre et échevins

Monsieur le conseiller communal,

Par la présente, le Collège des bourgmestre et échevins se permet de répondre à votre question écrite du 31 mars 2026 « Schengi – Statistiques et informations » :

Comme vous deviez le savoir, le service « Schengi », en place depuis plus de dix années, n'est plus exploité directement par la commune, mais par la société de transport privée « Voyages Vandivinit ». Celle-ci a été mandatée par le Collège des bourgmestre et échevins à la suite d'un appel d'offres, conformément à la législation en matière de marchés publics. Le service est, dès lors, facturé à la commune sur une base journalière.

En ce qui concerne les données disponibles pour l'année 2025, le nombre total de trajets effectués s'élève à 2.381 courses, incluant les déplacements vers les différents points d'intérêt situés dans les communes de Mondorf-les-Bains, Remich et Perl.

Nous relevons que le service bénéficie d'une excellente acceptation auprès de la population. Les retours des utilisateurs sont, dans leur grande majorité, positifs et confirment la pertinence du dispositif en termes de disponibilité, de flexibilité et de confort.

Les autres statistiques demandées, telles que le nombre de trajets annulés, le kilométrage annuel, le profil des utilisateurs, le nombre d'utilisateurs à mobilité réduite, les créneaux horaires les plus demandés, les itinéraires les plus empruntés, le taux de ponctualité ou encore les résultats d'éventuelles enquêtes de satisfaction, ne sont pas disponibles. Comme vous pouvez aisément le concevoir, la collecte et l'analyse de ces données impliqueraient des moyens administratifs et financiers supplémentaires, pour une utilité opérationnelle pour le moins limitée.

Il convient en outre de préciser que certaines des données sollicitées ne peuvent tout simplement pas être recueillies, notamment en raison des exigences en matière de protection des données personnelles, lesquelles s'imposent évidemment à la commune comme à tout prestataire.

Pour ce qui est des aspects financiers, comme vous avez la possibilité de le constater dans les documents budgétaires de la commune, le coût annuel du service est inscrit sous l'article 3/441/612140/99004 « Services de transport Schengi », pour un montant de 140.000.- € (dépense effective : 133.715,22.- €).

En ce qui concerne l'évolution du service, le Collège des bourgmestre et échevins continue d'assurer un suivi régulier du dispositif. À ce stade, aucune décision n'a été arrêtée quant à une éventuelle modification substantielle de son mode de fonctionnement ou à une extension vers d'autres communes.

Le service est assuré au moyen de mini-bus électriques d'une capacité de 8+1 places. Ces véhicules sont équipés d'une rampe d'accès pour chaises roulantes ainsi que de rails de fixation. Ils permettent ainsi le transport de chaises roulantes, vélos (y compris électriques), trottinettes, poussettes, déambulateurs, etc.

Enfin, comme vous deviez également le savoir, le système de réservation est géré par un Call Center externe propre à l'opérateur. Dans ces conditions, l'intégration d'une fonctionnalité de réservation dans la « Schengen App » ou sur le site internet de la commune n'est actuellement pas prévue.

Veillez agréer, Monsieur le conseiller communal, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Remerschen, le 15 avril 2026

Le Collège des bourgmestre et échevins.
Michel Gloden, Tom Weber, Jean-Paul Muller

Administration communale de Schengen
Au Collège des Bourgmestre et Échevins
75, Wäistrooss
L-5440 REMERSCHEN

Wellenstein, le 31 mars 2026

Transmis par courriel

**Objet : Question écrite #36
Schengi – Statistiques & informations**

Monsieur le Bourgmestre,
Messieurs les Échevins,

Suite à la bienveillante information reçue le 6 février 2026 de la part du collège des bourgmestre et échevins concernant le nouveau mode de gestion des « Questions au Collège des bourgmestre et échevins », et conformément à l'article 25 de la loi communale, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint ma question écrite :

Schengi – Statistiques & informations

Je vous remercie d'avance de bien vouloir me confirmer, par retour de courriel, la bonne réception de la présente question écrite.

Dans l'attente de votre réponse je vous prie d'agréer, Monsieur le Bourgmestre, Messieurs les Échevins, l'expression de mes salutations les plus respectueuses.

Tom BELLION
Conseiller communal

Annexe : Question écrite dont références sous objet

QUESTION ECRITE

Schengi – Statistiques et informations

[QE_TB#36 du 31 mars 2026 introduite par le conseiller communal Tom BELLION]



Depuis quelques années, les citoyens de la commune de Schengen ont accès gratuitement à la navette « Schengi ».

A priori, cela est un excellent service offert à la population, et il faut féliciter le conseil communal qui a décidé de sa mise en place.

Selon les informations diffusées au « Maniblock », ce service opère du lundi au samedi, pour un total de 55 heures hebdomadaires, et il est possible de le réserver même à la dernière minute. Il permet de réaliser des trajets à l'intérieur de la commune ainsi que vers les localités voisines de Remich, Mondorf et Perl.

Dans ce contexte, je souhaiterais obtenir des statistiques sur son utilisation et son succès pour l'année 2025 et de me communiquer les informations suivantes :

- nombre de trajets réservés ;
- nombre de trajets annulés ;
- nombre de trajets effectués ;
- kilométrage annuel ;
- nombre de courses vers les communes limitrophes ;
- profil des utilisateurs (âge, statut socio-professionnel, ...) ;
- nombre d'utilisateurs à mobilité réduite transportés ;
- créneaux horaires les plus demandés ;
- itinéraires les plus empruntés ;
- taux de ponctualité ;
- résultats des enquêtes de satisfaction ou retours des usagers ;
- coût annuel d'exploitation, incluant les frais de gestion, d'entretien, de location du véhicule et les frais de personnel (chauffeurs), etc. ;
- intentions du collège échevinal concernant le maintien du mode de fonctionnement actuel, ou si des discussions sont en cours pour restreindre ou, mieux, étendre l'offre à d'autres communes limitrophes, comme Sierck-les-Bains ;
- conditions de transport pour un vélo (électrique), une trottinette, une poussette, une chaise roulante ou un déambulateur ;
- possibilité d'intégrer une fonction de réservation pour le « Schengi » dans la « Schengen App » ou sur le site internet de la commune.

Vous remerciant sincèrement pour votre attention à ces questions et pour votre dévouement envers notre communauté j'attends avec impatience vos réponses.

Tom BELLION
Conseiller communal